



ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

- VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,
- VU le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur,
- VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat,
- VU l'arrêté du 9 janvier 2013 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale,
- VU l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de recrutements d'adjoints techniques de recherche et de formation par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de
la Vienne

Division
des Examens
et Concours

DEC 1 - n° 2023-38

Article 1 : La commission de sélection chargée d'examiner les candidatures aux emplois d'adjoints techniques de recherche et de formation par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) est ainsi constituée pour la session 2023 :

Président du jury : M. Bruno DE MARTEL, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, Rectorat - Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne

Membres du jury :

- Mme Martine BOUILLY, experte, technicienne de recherche et de formation, Lycée Camille Guérin - Poitiers
- M. Nicolas FAUCHER, professeur agrégé, Lycée Camille Guérin - Poitiers
- Mme Aude HINSCHBERGER, conseillère Pôle Emploi - Poitiers

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 15 juin 2023

Bénédicte Robert

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie de Poitiers

JEAN-JACQUES VIAL